

## **REGLEMENT 27 septembre 2025**

Article 1 : le vide grenier se déroulera à la salle des fêtes de 9h00 à 17h00

Article 2 : le déballage se fera à partir de 7h30

Article 3 : l'emplacement est fixé à 5 euros la table de 1.2m

Article 4 : chaque exposant est responsable des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes , aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi que la propreté de son emplacement . Les articles non vendus seront ramenés par les exposants

Article 5 : l'ESMBB ne pourront être tenus responsables des détériorations , des vols

Article 6 : les emplacements sont avec tables et chaises mais sans portants . Si des portants sont apportés par les exposants ils doivent tenir dans leurs emplacements réservés .

Article 7 : aucun remboursement d'inscription ne sera effectué .

Article 8 : ce vide grenier est exclusivement réservé aux particuliers . Les professionnels ou les personnes soumises au régime de l'article L310-2 du code du commerce ne sont pas admises . Les exposants ne peuvent pas mettre à la vente des animaux vivants ou empaillés , des denrées alimentaires , de l'alcool ou des armes

Article 9 : le rangement se fera à partir de 17h00

Article 10 : les transactions sont interdites en dehors des emplacements réservés

Article 11 : l'inscription au vide grenier implique le respect du présent règlement . **Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement**

**COUPON DE RESERVATION(27/09/2025) , à retourner directement à :**

**Monsieur Geoffroy Dimitri 14 impasse du rochas blanchard 85470 brétignolles sur mer**

Nom , Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal , Ville : .....

Téléphone : .....

E mail : .....

Nombre de tables :.....X 5EUROS= .....

**Pièces justificatives impératives :**

- **réglement par chèque libellé à l'ordre de l'ESMBB**
- **photocopie de la carte d'identité**
- **SIGNATURE OBLIGATOIRE**